visiativ

Objectifs de progression Index égalité femmes/hommes

UES Visiativ

Convaincue que la diversité des parcours, des profils et des compétences constitue une richesse et un levier de performance durable, l'UES Visiativ œuvre au quotidien pour promouvoir un environnement de travail inclusif, respectueux et propice à l'épanouissement professionnel de chacun.

Cette ambition s'inscrit dans une démarche visant à garantir l'égalité des chances et à permettre à tous les collaborateurs de développer pleinement leur potentiel.

Dans ce cadre, l'UES Visiativ mesure chaque année les écarts existants entre les femmes et les hommes au travers de l'Index de l'égalité professionnelle. Au titre de l'année 2025, l'UES Visiativ a obtenu une note globale de **75/100**.

Conformément aux dispositions de l'article L.1142-9-1 du Code du travail, l'entreprise fixe les objectifs de progression suivants en lien avec les indicateurs pour lesquels une marge d'amélioration a été identifiée.

Attachée à faire progresser durablement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'UES Visiativ poursuit les engagements déjà inscrits dans son accord relatif à l'égalité professionnelle et fixe les objectifs de progression présentés ci-après. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à renforcer l'équité, la mixité et l'accès de tous aux opportunités d'évolution professionnelle.

1. **Réduire les écarts de rémunération et d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes**

L'UES Visiativ poursuit son objectif de garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'évolution salariale.

À cette fin, l'entreprise :

- veille à l'application de critères objectifs et transparents lors des campagnes salariales ;
- identifie et corrige, lorsque cela est nécessaire, les écarts qui ne seraient pas justifiés par des éléments objectifs.

2. **Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité et aux plus hautes rémunérations**

Afin d'améliorer la représentation du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise, l'UES Visiativ poursuit les objectifs définis dans son accord relatif à l'égalité professionnelle :

- atteindre 33 % de femmes dans les postes de management ;
- atteindre 33 % de femmes au sein des instances dirigeantes.

Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise poursuit notamment les actions visant à :

- favoriser la mobilité interne et l'accès des femmes aux postes à responsabilité ;
- identifier et accompagner les talents féminins dans leur évolution professionnelle ;
- promouvoir une représentation plus équilibrée des femmes dans les fonctions de management et de direction.